

Annexe 4

Pièces justificatives d'une demande d'habilitation et/ou d'agrément

I – Demande d'habilitation

- 1) Le numéro unique d'identification (SIRET)

En application de la circulaire PM n°6271-SG du 25 mai 2021, la présentation d'un extrait d'immatriculation (K bis) au répertoire du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers est facultative.

Toutefois, les services préfectoraux peuvent solliciter cet extrait en cas de besoin, notamment lorsque des situations particulières ou complexes sont rencontrées.

- 2) Les justificatifs d'identité en cours de validité de chaque dirigeant, de chaque associé et de chaque préposé qui réalisera des opérations dans le SIV.
- 3) La déclaration des bénéficiaires effectifs prévue aux articles L. 561-45-1 et suivants du code monétaire et financier : déclaration effectuée lors de l'immatriculation de la société et visant à identifier les personnes physiques qui la détiennent ou la contrôlent.
- 4) Tout document de nature à démontrer l'existence légale de l'entreprise et la réalité de l'exercice d'une activité professionnelle liée à l'automobile d'au moins une année : récépissé d'inscription sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers, registre d'objets mobiliers (livre de police) ...
- 5) Tout document susceptible d'attester de l'existence d'une activité stable et significative, sur une période d'une année, de nature à démontrer un besoin réel de télétransmettre des opérations dans le SIV, tels que les récépissés des démarches adressées au ministre de l'intérieur par voie électronique durant l'année précédant la demande.
- 6) Tout document de nature à prouver l'existence d'un local dédié à l'activité professionnelle : bail commercial, titre de propriété, autorisation d'ouverture au

public, autorisation d'exercice d'une activité professionnelle à l'adresse personnelle d'habitation délivrée par le bailleur et, le cas échéant, la mairie...

- 7) En cas d'accès par formulaire WEB (certificat numérique sur support physique), le contrat d'abonnement conclu avec l'autorité de certification et précisant la dénomination et le numéro SIREN de l'entreprise ainsi que le nom du porteur de chaque certificat.

En cas de rattachement à une convention cadre, l'attestation d'adhésion à l'organisation professionnelle ou d'appartenance au réseau de la marque.

- 8) Les pièces justificatives de l'éventuel mandat pour la télétransmission d'opérations d'immatriculation dans le SIV pour le compte d'un autre professionnel.

II – Demande d'agrément (profils vendeur ou loueur)

- 1) Attestation de régularité fiscale (certificat Cerfa n°3666) valable pour l'année en cours, pour les entreprises qui en disposent ou, à défaut, les coordonnées du centre des finances publiques dont l'entreprise relève :
 - Service des impôts des particuliers du lieu de paiement de l'impôt sur le revenu¹ ;
 - Service des impôts des entreprises² du lieu de dépôt des déclarations professionnelles ou de revenus et du paiement de la TVA et de l'impôt sur les sociétés.
- 2) Autorisation de prélèvement : un mandat SEPA signé pour chaque compte de prélèvement (dont le titulaire doit être la personne agréée) accompagné d'un RIB au nom de la personne agréée.
- 3) Bulletin n°3 du casier judiciaire.
- 4) Lorsqu'un dirigeant ou administrateur du tiers collecteur relève d'un autre service des impôts : attestation de moralité fiscale délivrée par cet autre service (Cerfa n°1735-SD).

¹ Pour les entrepreneurs individuels ou les associés des sociétés de personnes soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires agricoles, non commerciaux ou industriels et commerciaux.

² L'adresse de ce service figure en tête des déclarations de TVA, de résultats ou de revenus.